

Władysław Czapliński

Sécurité et protection des frontières de l'Union européenne  
(Synopsis de conférence Rennes septembre 2007)

1. Les éléments principaux établissant le système de protection des frontières extérieures. Les programmes d'action de Tampere et La Haye. Le communiqué concernant l'administration intégrée des frontières (Com 2002/233 final) et l'instrument adopté par le Conseil (10019/02 FRONT 58 COMIX 398).
2. Le système Schengen comme fondement de protection des frontières extérieures. Le SIS et le Manuel commun en tant que institutions de base dans le domaine de la coopération de police de frontières.
3. Le régime du franchissement des frontières extérieures. Les actes et propositions législatives concernant cette matière. Définition d'une frontière extérieure. Les exigences concernant les documents nécessaires pour entrer le territoire de l'UE. Le régime de visa.
4. La lutte contre l'immigration clandestine. La politique d'immigration et de réadmission.
5. La coopération des Etats membres et avec les Etats tiers dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière. Les instruments de l'UE et de droit international.
5. Les solutions institutionnelles concernant la protection des frontières extérieures. L'agence Frontex : organisation, structure, compétence, activité. Le projet d'établissement de l'Euro-Garde de frontières.
6. Les activités de l'UE dans le processus d'adhésion des nouveaux Etats-membres. La coopération pratique contre les violations de régime de frontières extérieures. L'équipement technique et matériel fourni par l'UE aux services de police des Etats nouveaux.